

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-125,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-125 (v. A17.1) : Mise en place d'une ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulée à débit d'air variable

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON

La surface totale du bâtiment est inférieure ou égale à 10 000 m².

*Secteur d'application :
▫ Bureaux ▫ Enseignement ▫ Restauration ▫ Autres locaux (dont chambres d'hôtel)

L'opération n'est pas réalisée dans des locaux sportifs ou dans des salles de volume supérieur à 250 m^3

*Surface ventilée (m²) : .....

*Energie de chauffage :
▫ Combustible ▫ Electricité

Caractéristiques du système de ventilation :
*Type de ventilation :
▫ Simple flux à débit d'air constant
▫ Simple flux modulée proportionnelle
▫ Simple flux modulée à détection de présence

Dans le cas d'une ventilation simple flux modulée (proportionnelle ou à détection de présence), le système bénéficie d'un avis technique du CSTB en cours de validité ou équivalent.

*Puissance électrique absorbée du caisson de ventilation au débit nominal (W/(m^3/h)) : .....

A ne remplir que si les marques et références des équipements ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque du caisson : .....
*Référence du caisson : .....

*Marque des bouches d'entrée d'air : .....
*Référence des bouches d'entrée d'air : .....

*Marque des bouches d'extraction : .....
*Référence des bouches d'extraction : .....